

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1733

16 août 2007

SOMMAIRE

Alp Design Holding	83140	LLPCO Holdings PTY Limited	83157
Alvalade S.A.	83162	Locinvest S.A.	83138
Anthemis	83139	Mare Holding S.A.	83147
Apax School Sub 2 S.à r.l.	83165	Mediolo S.à r.l.	83184
Apollo Ventures S.A.	83161	Meerco PTY Limited	83156
Arcelor Mittal Sourcing	83184	Meritalia Europe S.A.	83161
Aribeau S.A.	83145	Mittal Investments S.à r.l.	83182
Caesar Finance S.A.	83161	M.T.P. S.à r.l.	83141
Cap Nature Sàrl	83163	Multilateral Trade Holding	83163
CIH S.à r.l.	83173	Naarderpoort S.à r.l.	83146
Contipar S.A.	83181	N Chateau VII S.à r.l.	83147
CS Baumarkt No. 1 S.à r.l.	83149	New Technology System S.A.	83142
D. Coeman & Cie	83164	New Technology System S.A.	83142
Dexia Insurance & Pensions Services	83146	Next S.à r.l.	83162
Dexia Life & Pensions Luxembourg	83146	North Island Properties S.A.	83183
Dualux A.G.	83145	Nyiragongo S.à r.l.	83138
"Electrotechnique du Luxembourg S.A."	83158	Omnia Private Equity Investments S.A.	83163
Europ Continents Holding	83139	Pathway Hotels S.A.	83162
Exmar Offshore Lux S.A.	83147	Patrimonium S.A.	83157
Family Estate Services S.A.	83144	Pictet Europe S.A.	83143
FKI Luxembourg S.à r.l.	83156	Plastics International Luxembourg S.A.	83160
France Outlet Mall Holding S.à r.l.	83148	Poltec International S.A.	83158
Frisky S.à r.l.	83148	Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A.	83162
Gugler Europe S.A.	83138	Red & Black Holdco S.à r.l.	83173
Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l.	83161	Sartay Finance S.à r.l.	83143
Hesco Sàrl	83163	Syros S.A.	83141
International Yacht and Motor Charter Services S.A.	83144	Syros S.A.	83141
INVESCO Management S.A.	83139	Trial Deux S.à r.l.	83183
Ivannah Securities	83144	Ulysse S.C.I.	83158
Jessi International Holding S.A.	83183	Uppsala S.A.	83165
Kudelski Financial Services Holding S.C.A.	83140	Valore 4 S.A.	83173
		Vanfleet	83140

Nyiragongo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 102.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007080888/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Locinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007080891/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Gugler Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.879.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Henri Beck, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 5 septembre 2003, acte publié au Mémorial C no 1087 du 20 octobre 2003, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 26 août 2005, acte publié au Mémorial C no 143 du 20 janvier 2006, modifiée par acte sous seing privé en date du 26 août 2005, acte publié au Mémorial C no 67 du 11 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour GUGLER EUROPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080900/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01986. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 16.913.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion à Luxembourg du 27 juin 2007, et à la suite de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'administration de la société anonyme EUROP CONTINENTS HOLDING a confirmé Monsieur Jean-Marc Beaujolin dans ses fonctions de Président et d'Administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme
EUROP CONTINENTS HOLDING
Signature

Référence de publication: 2007080942/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Anthemis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.901.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre de Andrea, administrateur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris, Freddy De Greef, administrateur de sociétés, demeurant à B-1030 Bruxelles et Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
ANTHEMIS
Signature

Référence de publication: 2007080943/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

INVESCO Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 38.049.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 26 janvier 2007 a:
- pris bonne note de la démission de Monsieur Peter Carroll de sa fonction d'administrateur, en date du 15 février 2006

- renouvelé les mandats de Messieurs:

- * Alain Gerbaldi, Finsbury Square 30, EC2A 1 AG London
- * Carsten Majer, Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main
- * Jan Hochtritt, Pfaffenweg, 28, D-61440 Oberursel, Allemagne
- * John Rowland, The Old Hall, Hall Road, Brandon NG 32 2AT Lincolnshire, Grande-Bretagne
- * Paul Kilcullen, George's Quay House Townsend Street, Dublin 2, Ireland

pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

L'assemblée a nommé ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Pour *INVESCO MANAGEMENT S.A.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007080956/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Alp Design Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.641.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur le Marquis Gianluca Spinola, administrateur de sociétés, demeurant à ROU-11000 Montevideo;
 - Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;
 - Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

ALP DESIGN HOLDING

Signature

Référence de publication: 2007080944/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081222/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02463. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Vanfleet, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 68.658.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre Bourdon, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre et Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
VANFLEET
Signature

Référence de publication: 2007080945/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02367. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Syros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 106.376.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 7 juin 2007

Il résulte du procès-verbal d'Administration qui s'est tenue en date du 7 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007080950/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02783. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Syros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 106.376.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2007 que:

Le mandat de l'Administrateur de Maître Felten Bernard venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire la personne suivante:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007080951/320/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02787. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Suivant votre demande, nous vous présentons notre démission, au poste de Réviseur d'Entreprise au sein de votre société à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007 prévus en date du 7 mai.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

VAN GEET DERICK & CO, Société à responsabilité limitée

Réviseurs d'Entreprises

L. Laget

Gérante

Référence de publication: 2007080978/1212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

New Technology System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.248.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 26 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007080952/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02797C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

New Technology System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le mardi 26 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître Felten Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur Collot Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Est nommée, en remplacement de la société CD GEST Sàrl:

- Madame Josten Renate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007080953/320/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02803. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Sartay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.577.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 1^{er} juin 2007 que:

NORTOWN HOLDING SA, société de droit de la République du Panama, ayant son siège social East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, a cédé 500 parts sociales de SARTAY FINANCE S.à r.l. en faveur de Monsieur Jean Vergez demeurant F-92240 Malakoff.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007080954/6960/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01893. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 27 avril 2007

«L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Marc Pictet, ayant son domicile professionnel au 1, boulevard Royal, 2016 Luxembourg, a été nommé comme Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Christian Gellerstad, démissionnaire pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra le 25 avril 2008;

2. Nomination de Monsieur Patrick Schott, ayant son domicile professionnel au 1, boulevard Royal, 2016 Luxembourg, comme administrateur supplémentaire pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra le 25 avril 2008;

3. Les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques de Saussure, Daniel Wanner, Jürg Egli et Philippe Liniger sont reconduits pour une année, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 25 avril 2008;

4. Le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est reconduit pour une période d'une année, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 25 avril 2008.

Pour extrait conforme et mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PICTET EUROPE S.A.

D. Brankaer / K. Kramer

Sous-Directrice / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007080957/52/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01069. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Family Estate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.032.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires la Société prise en date du 20 juin 2007

En date du 20 juin 2007, l'assemblée décide de nommer avec effet immédiat Madame Christine Blondel, née le 30 janvier 1958 à Neuilly-sur-Seine, (France), demeurant 26, rue François Millet, F-77300 Fontainebleau, comme nouveau administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

FAMILY ESTATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080965/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

—
EXTRAIT

Le 26 avril 2007 s'est tenu une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A.

Signature

Les membres du bureau

Référence de publication: 2007080958/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Ivannah Securities, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.319.

—
Extraits de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1er juin 2007

1. L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat des administrateurs:

- Monsieur Alexandre Devis, Master of Business Administration, demeurant en Suisse
- Monsieur Joseph Treis, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Madame Diane Sauerwein, comptable, demeurant à Bascharage

pour une période de six ans. De ce fait, leur nouveau mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale tenue en 2013.

2. L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de 6 ans. De ce fait, le nouveau mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale tenue en 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour IVANNAH SECURITIES S.A.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Expert comptable et réviseur d'entreprises
Signature

Référence de publication: 2007080959/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03425. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Aribeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.201.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- M. Benoît De Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

- M. Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080963/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Dualux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080964/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Naarderpoort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.502.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour NAARDERPOORT S.à r.l.

N. Bleumer

Gérant

Référence de publication: 2007081305/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01474. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mars 2007

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, a été renouvelé pour la durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

L'Assemblée Générale entérine le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Guy Roelandt. Le mandat prend fin à l'issue de l'A.G.O. 2010.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour DEXIA LIFE & PENSIONS

F. Warnez / G. Van den Bosch

Head of Operations & Technology / Directeur General

Référence de publication: 2007080966/1708/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Dexia Insurance & Pensions Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 80.130.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} mars 2007

L'assemblée générale nomme PricewaterhouseCoopers pour la révision légale des comptes de DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES pour la durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

L'Assemblée entérine le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Yves Maldague, Monsieur André Poorters, Monsieur Guy Roelandt, Monsieur Marc Troch, Monsieur Ferdy Van Der Borgh, Monsieur Michel Van Schingen.

Les mandats prennent fin à l'issue de l'AGO 2010.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES

F. Warnez / G. Van den Bosch

Directeur / Directeur Général

Référence de publication: 2007080967/1709/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Exmar Offshore Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 avril 2007

L'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de la société VAN GEET DERICK & Co, réviseur d'entreprises SARL pour 3 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2010.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007080981/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

N Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.937.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour N CHATEAU VII S.A R.L.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007080968/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.188.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2007

L'Assemblée Générale a décidé:

1.- d'accepter la démission de M. Jean Naveaux, demeurant au 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet du 1^{er} octobre 2006

2.- la nomination, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, de M. Marc Kernel demeurant au 4b, de la rue Hau à L-5752 Frisange aux fonctions: d'administrateur et d'administrateur-délégué

3.- la nomination, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, à la fonction d'administrateur, les sociétés:

- AGENDA ADVISORS CORP. immatriculée au R.C. de Panama sous numéro 566820 et ayant son siège à 122, Via Espana, Bank Boston Building à Panama

- OVERCLEAR DEVELOPMENT INC. immatriculée au R.C. de Panama sous numéro 566893 et ayant son siège à 122, Via Espana, Bank Boston Building à Panama

En remplacement des administrateurs démissionnaires que sont les sociétés:

- ARROWHEAD ADVISORS S.A. immatriculée au R.C. de Panama sous numéro 1838 et ayant son siège à 122, Via Espana, Bank Boston Building à Panama

- PENTHEN ADVISORS S.A. immatriculée au R.C. de Panama sous numéro 1849 et ayant son siège à 122, Via Espana, Bank Boston Building à Panama

4.- d'accepter la démission de la SARL MONTEREY AUDIT, sise au 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet du 1^{er} octobre 2006

5.- la nomination, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, aux fonctions de commissaire aux comptes, la société: LUSITANO CONSULTING S.A. avec siège au 24, De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, à Road Town, Tortola (BVI), immatriculée sous BC 1017683 au «Registrar of Corporate Affairs BVI financial services commission».

Fait et passé ce jour, le 28 juin 2007.

M. M. Kernel.

Référence de publication: 2007080973/7842/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10432. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Frisky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 128.004.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales daté du 16 avril 2007 entre GRALBERG S.A. (Gralberg), l'actuel associé unique de FRISKY S.à r.l. (la Société) et FCT ELECTRONICS GROUP, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 615 South Dupont Highway, Dover, Kent, DE 19901 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Département d'Etat - Division des Sociétés - Etat du Delaware sous le numéro 4334522 (FCT), que GRALBERG a cédé 500 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à FCT avec effet au 16 avril 2007.

Par conséquent, FCT ELECTRONICS GROUP, INC. est l'associé unique de la Société depuis le 16 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRISKY S.à .r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007080969/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

EXTRAIT

En vertu d'une résolution du conseil de gérance adoptée le 20 février 2006, la société OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-95.977, étant l'associé unique de la société FRANCE OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., a transféré son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007080972/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

CS Baumarkt No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.342.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by:

Maître Paul Van Den Abeele, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 21 June 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Articles of Incorporation**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CS BAUMARKT No. 1 S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another

company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business Year - Balance Sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Ms Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., residing in 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France;

- Mr David Cunnington, Manager, CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., residing in Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, Manager, CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., residing in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Maître Paul Van Den Abeele, avocat avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Statuts

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CS BAUMARKT No. 1 S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des Parts Sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Les gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 18. Exercice Social . L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Mme Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., demeurant à 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France;

- M. David Cunnington, Gérant, CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., demeurant à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London, W1J 6ER, le Royaume-Uni; et

- M. Michael Chidiac, Gérant, CS GERMAN RETAIL No. 1 S.à r.l., demeurant à 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Den Abeele, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007. Relation: EAC/2007/7421. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007081073/239/393.

(070089181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

FKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.582.225,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.557.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 30 mars 2007 entre FKI MONDIALE HOLDING BV, une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à De Boelelaan 7, Officia I, 1083HJ Amsterdam, Pays Bas, inscrite au registre de commerce néerlandais sous le numéro 33121380 et FKI HERACLES LTD, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à Falcon Works, PO BOX 7713, Meadow Lane, Loughborough, Leicestershire, LE 11 1ZF, inscrite au registre UK Companies House sous le numéro 04225686 que FKI MONDIALE HOLDING BV a transféré cinq millions sept cent soixante-seize mille et sept (5.776.007) parts sociales de la société FKI LUXEMBOURG S.à r.l. à FKI HERACLES LTD.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société FKI LUXEMBOURG S.à r.l.

Il résulte de ce transfert de parts sociales que la société FKI MONDIALE HOLDING BV est l'associé unique de la société FKI LUXEMBOURG S.à r.l. et détient toutes les sept millions sept cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.743.289) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2007080975/2580/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Meerco PTY Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 200.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.729.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 22 juin 2007 entre la société YALLOURN INVESTMENTS LLP, ayant son siège social à 4, Antony Street, AUS-VIC 3146 Glen Iris, Victoria, inscrite au registre australien ASIC sous le numéro VIC L0000007A, et la société POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD, ayant son siège social 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, RCSL B80940, que YALLOURN INVESTMENTS LLP a transféré à POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD deux mille (2.000) actions de la société MEERCO PTY LIMITED.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société MEERCO PTY LIMITED.

Il résulte de ce transfert de parts sociales que la société POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD est l'associé unique de la société MEERCO PTY LIMITED et détient toutes les deux mille (2.000) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2007080976/2580/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

LLPCO Holdings PTY Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 300.972,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.666.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 27 juin 2007 entre la société E.ON UK PLC, ayant son siège social à Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry, CV4 8LG, inscrite au registre anglais «Companies House» sous le numéro 02366970, et la société POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD, ayant son siège social 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 80.940, que E.ON UK pic a transféré à POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD 6,492 actions de la société LLPCO HOLDINGS PTY LIMITED.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société LLPCO HOLDINGS PTY LIMITED.

Il résulte de ce transfert de parts sociales que la société POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD est l'associé unique de la société LLPCO HOLDINGS PTY LIMITED et détient toutes les six mille quatre cent et quatre-vingt-douze (6.492) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2007080977/2580/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Patrimoniuss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 51.848.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2007

L'Assemblée réunie en date du 28 juin 2007, a décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Madame Françoise Movilliat, domiciliée à B-6700 Arlon, rue de Diekirch 75 et de le remplacer par le mandat de Monsieur Movilliat Marc domicilié à B-6717 Attert, Impasse du Meunier 194. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

L'Assemblée confirme la composition actuelle du Conseil d'Administration qui est la suivante:

Administrateur-délégué:

Monsieur Jules Movilliat, domicilié à B-6717 Attert, Impasse du Meunier 192

Administrateurs:

Madame Sophie Movilliat, domiciliée à B-6700 Arlon, avenue de Mersch 101

Monsieur Marc Movilliat, domicilié à B-6717 Attert, Impasse du Meunier, 194

Commissaire aux comptes:

Guiot-Willemet Marie-Denise, domiciliée prof. à L-8399 Windhof, rue d'Arlon 4.

Ces quatre mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 28 juin 2007.

J. Movilliat

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007080996/2105/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Poltec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 72.324.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (version abrégée) (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 1^{er} décembre 2006 n° L 060130434.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081236/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01220. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

"E.T.L. S.A.", "Electrotechnique du Luxembourg S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.
R.C.S. Luxembourg B 99.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081278/569/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06825. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Ulysse S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3594 Dudelange, 13, Am Weierchen.
R.C.S. Luxembourg E 3.698.

—
STATUTS

En date du six juillet deux mille sept, les soussignés:

Monsieur John Oestreicher et son épouse Madame Martine Funck, demeurant ensemble à L-3594 Dudelange, 13 Am Weierchen,

conviennent de constituer une société civile immobilière dont ils établissent les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de: ULYSSE S.C.I.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (EUR 3.000,-) représenté par dix (10) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les dix parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Par Monsieur John Oestreicher prénommé, cinq parts sociales	5
2.- Par Madame Martine Funck prénommée, cinq parts sociales	<u>5</u>
Total: dix parts sociales	10

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédé.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

Titre IV.- Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.

- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Le premier exercice commencera à la date de ce jour et finira le trente et un décembre deux mille sept (31 décembre 2007).

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-3594 Dudelange, 13 Am Weierchen.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Martine Funck, prénommée.
 - Monsieur John Oestreicher, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un de ses gérants.

Signatures.

Référence de publication: 2007081060/272/110.

(070089169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Plastics International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 52.059.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le 4 juin 2007

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Martin Melsen et de Madame Annie Melsen-Polfer en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Karin Melsen en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué.

Administrateurs délégués:

Monsieur Jules Movilliat, administrateur de société, demeurant à B-6717 Attert, 21, rue de la Libération

Mademoiselle Karin Melsen, employée demeurant à L-9285 Diekirch, 6, rue du Tilleul

Administrateurs:

Madame Sophie Movilliat, demeurant à B-6700 Arlon, 101, avenue de Mersch

Monsieur Pascal Wagner, comptable, Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A, 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 4 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007080997/2105/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Caesar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.164.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007081286/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00664. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.620,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.417.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081297/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03233. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

La page de garde modifiée au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007081296/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Apollo Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.792.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081295/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01919. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pathway Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081234/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02060. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Alvalade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081233/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02065. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Next S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081237/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01292. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007081259/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02619. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Hesco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 82.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour HESCO SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007081283/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00485. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Omnia Private Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081246/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01249. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Multilateral Trade Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007081287/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00665. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Cap Nature Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 96.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour CAP NATURE SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007081284/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00486. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

D. Coeman & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8289 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 129.358.

1. Les associés.

- Monsieur Dieter Carlos Marie Louise Coeman, né à Kortrijk (Belgique) le 12 juillet 1972, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), Kruishoevestraat, 28.

- Madame Annick Maria Pierre Demeyere, née à Blankenberge (Belgique) le 17 mai 1971, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), Kruishoevestraat, 28.

- Mademoiselle Evelien Coeman, née à Leuven (Belgique) le 16 octobre 2000, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), Kruishoevestraat, 28.

- Mademoiselle Anne-Sophie Coeman, née à Bonheiden (Belgique) le 05 avril 2003, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), Kruishoevestraat, 28.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social.

Le siège social de la Société est établi au Zoning Industriel à L-8287 Kehlen et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance.

La Société est gérée par les Associés Commandités:

- Monsieur Dieter Carlos Marie Louise Coeman

et

- Madame Annick Maria Pierre Demeyere

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- Les Associés Commandités sont responsables personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- Les Associés Commandités ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, les Associés Commandités peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Les Associés Commandités détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision des Associés Commandités.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée des Associés Commandités.

- Les Commandités n'ont aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou des Associés Commandités de la Société.

6. Capital social.

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,-EUR) représenté par Cent (100) Parts de Cent Euros (100,-EUR) chacune dont:

- Quarante Neuf (49) Parts de Cent Euros (100,-EUR) détenues par Monsieur Monsieur Dieter Carlos Marie Louise Coeman.

- Quarante Neuf (49) Parts de Cent Euros (100,-EUR) détenues par Madame Annick Maria Pierre Demeyere.

- Une (1) Part de Cent Euros (100,-EUR) détenue par Mademoiselle Evelien Coeman.

- Une (1) Part de Cent Euros (100,-EUR) détenue par Mademoiselle Anne-Sophie Coeman.

7. Durée.

La Société est constituée à la date du 22 juin 2007 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2007081260/1656/66.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00958. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Uppsala S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.941.

Constituée par-devant M^e Gérard Recuit, notaire de résidence alors à Merci et maintenant à Luxembourg, en date du 5 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n^o 341 du 30 décembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1983, acte publié au Mémorial C no 121 du 9 mai 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n^o 366 du 14 décembre 1983, le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 789 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPSALA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081709/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03073C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Apax School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.517.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX SCHOOL 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 June 2007 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company APAX SCHOOL SUB 2 S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name APAX SCHOOL SUB 2 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article Erreur ! Source du renvoi introuvable., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, APAX SCHOOL 2 S.à r.l., the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Geoffrey Henry, Director of FACTS SERVICES S.à r.l., 41, boulevard, Prince Henri L-1724 Luxembourg, 5 May 1972, Chenée (Belgium)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 May 1974, Liège (Belgium)

Class B Managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Stephen Kempen, Head of FUNDS ADMINISTRATION, 15 Portland Place, London W1B 1PT, 19 July 1974, Cape Town (South Africa)

David Williams, Partner, 60 Green Lane Burnham Slough SL1 8EB, United Kingdom, 6 February 1952, Pembroke Dock (UK)

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX SCHOOL 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 juin 2007 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée APAX SCHOOL SUB 2 S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de APAX SCHOOL SUB 2 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autres d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, APAX SCHOOL 2 S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Geoffrey Henry, Directeur de FACTS SERVICES S.à r.l., 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 mai 1974, Liège (Belgique)

Gérants de classe B:

Nom, Profession, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Stephen Kempen, Directeur Administration de Fonds, 15 Portland Place, Londres W1B 1PT, 19 juillet 1974, Cape Town (Afrique du Sud)

David Williams, Partner, 60 Green Lane, Burnham, Slough, SL1 8EB Royaume-Uni, 6 février 1952, Pembroke Dock (UK)

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14629. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083595/242/412.

(070092420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Le Conseil d'Administration tenu le 6 juin 2007 à 13.00 heures au siège social a décidé,

De nommer comme Président du conseil d'administration, avec effet au 7 juin 2007, Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

VALORE 4 S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007081704/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

CIH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour CIH S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007081463/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01456. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Red & Black Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.350.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PERMIRA IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here

represented by Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 29, 2007;

P4 CO-INVESTMENT L.P., acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 29, 2007;

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 29, 2007.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of RED & BLACK HOLDCO S.à.r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- PERMIRA IV L.P.2	12,185
- P4 CO-INVESTMENT L.P.	70
- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	245
Total	12,500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Peter Gibbs, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, United Kingdom, with professional address at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, United Kingdom.

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, born on June 13, 1976 in Glasgow, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PERMIRA IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 mai 2007;

P4 CO-INVESTMENT L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV G.P. L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV GP LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 mai 2007;

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nominée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 mai 2007.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RED & BLACK HOLDCO S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital.

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- Entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- PERMIRA IV L.P.2	12.185
- P4 CO-INVESTMENT L.P.	70
- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	245
Total:	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne.
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
 - Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007. Relation: LAC/2007/10859. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007081092/211/429.

(070089287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Contipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 78.114.

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTIPAR S.A., avec siège social à Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 21 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 septembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1145 du 12 novembre 2004. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.114.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marianne Replinger, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Christophe Munsch, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires

des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions la société anonyme, HOPARFIN S.A., avec siège social à L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.822.

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Provost, M. Repplinger, C. Munsch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007, REM/2007/1005. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080803/5770/63.

(070088977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour MITTAL INVESTMENTS S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2007081464/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01462. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Jessi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.571.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007081525/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01881. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Trial Deux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 63.678.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 16 mai 2007, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée TRIAL DEUX S.à r.l. est dorénavant la suivante:

	Parts
- Costa Giovanni, demeurant à L-1456 Luxembourg, 8, rue de l'Egalité:	100
- Casanova Ludovic, demeurant à L-3429 Dudelange, 200, route de Burange:	250
- Casanova Jacques, demeurant à L-3484 Dudelange, 24, rue Goethe:	150
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007081919/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

North Island Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 88.250.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 16. Mai 2007

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers werden für weitere 6 Jahre verlängert. Die Mandate enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2013.

Die Vertretungsvollmacht bleibt unverändert.

Verwaltungsrat:

- Frau Uli Holbach, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval,
- Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval,
- Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

Kommissar:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL mit Anschrift in L-2763 Luxembourg 12, rue Sainte Zithe.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007081700/680/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Mediolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.962.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 21 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 947 du 10 décembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 401 du 31 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIOLO S. à r. l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081609/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01217. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Arcelor Mittal Sourcing, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.577.

*Extract of the written resolutions taken by the board of directors***2. Appointment of a General Manager**

The Board of Directors decides to appoint Mr. Daniel Lamoureux, with professional address at 38, avenue Fonsny, B-1060 Brussels, as General Manager.

The signature of the General Manager jointly with the signature of a Director will validly bind the company for all its matters.

*Extrait des résolutions écrites prises par le Conseil d'Administration***2. Nomination d'un Délégué à la Gestion Journalière**

Le Conseil d'administration décide de nommer M. Daniel Lamoureux, avec adresse professionnelle au 38, avenue Fonsny, B-1060 Bruxelles, en tant que Délégué à la Gestion Journalière.

La signature du Délégué à la Gestion Journalière conjointement avec celle d'un Administrateur engagera valablement la société pour toutes ses affaires.

Luxembourg, June 4, 2007. / Luxembourg, le 4 juin 2007.

Certified true extract / Pour extrait conforme

D. Chugh

Chairman / Président

Référence de publication: 2007081916/571/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.